

Territoires, efficacité et simplicité Adhésions à des organismes extérieurs
--

P4

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2025 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, Ressources Humaines, Fonds européens, Commande publique

Après en avoir délibéré, décide,

D'AUTORISER

au titre de l'année 2025, le renouvellement des demandes d'adhésions de la Région des Pays de la Loire aux organismes extérieurs présentés en annexe.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ